Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_111B-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM2025-111 Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain à Kermonfort

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_111B-DE

CM2025-111 Désaffectation et déclassement du domaine public d'un terrain à Kermonfort

Madame Sophie GUIAVARCH donne lecture de la délibération :

La Commune est propriétaire d'un terrain cadastré section BR parcelle n°3, d'une contenance totale de 3478 m², situé en zone UH au Plan local d'urbanisme.
Il s'agit d'un terrain enclavé, non bâti, uniquement accessible par deux accès piétons depuis la rue Tanguy Malmanche.

Ce terrain n'est plus affecté à l'usage direct du public puisque ses accès piétons sont désormais condamnés.
Conformément à l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques, après avoir constaté la désaffectation matérielle de cette emprise, il convient de prononcer son déclassement du domaine public.

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis de la **commission « Urbanisme, aménagement, développement durable » du 11 décembre 2025** : favorable ;

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe « Ensemble pour Guilers »), **a constaté** la désaffectation matérielle de cette emprise d'une surface de 3478 m² environ, cadastrée section BR parcelle n°3, située à Kermonfort à Guilers, **a prononcé** le déclassement de cette emprise du domaine public et **a autorisé** Monsieur le maire à signer tous les documents permettant cette mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE



Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD

